

Date de convocation : 24/04/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-sept avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fabienne MANOHA (pouvoir à Pascal GOUY) (2).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Concours de Maisons Fleuries.

DCM 20230427-3

Madame Patricia SOUCHON, adjointe au cadre de vie, propose de modifier le concours des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise de mettre en place ce concours des maisons fleuries ;
- Valide le règlement instaurant notamment 2 catégories :
 - Maison avec jardin visible de la rue,
 - Balcons, fenêtres, portes, murs fleuris (maison ou immeuble) visibles de la rue,
- Permet l'acquisition des lots pour récompenser les gagnants à savoir :
pour le 1^{er} de chaque catégorie : 100 € en bon d'achat K'DUN
pour le 2^{ème} de chaque catégorie : 75 € en bon d'achat K'DUN
pour le 3^{ème} de chaque catégorie : 50 € en bon d'achat K'DUN
pour le « Coup de cœur » : 50 € en bon d'achat K'DUN
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjointe Déléguée, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

043-214300873-20230427-DCM20230427_3-DE
Reçu le 12/05/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230427-DCM20230427_3-DE
Reçu le 12/05/2023